



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 04/12/2025

Membres présents :

Christophe GAVAZZI, Adeline DUC, David CHEVALLOT-BEROUX, Annie MONTILLOT, Jean RAMON, Jean-Claude PAYTA, Véronique PLACET

Membres excusés absents :

Gladys DE SMIDT, Félix BACZKIEWICZ, Charlène LAMOTTE (arrivée à 19 h 25)

Membres représentés par pouvoir : néant

Ordre du jour de la séance :

1	Désignation du secrétaire de séance
2	Clôture du procès-verbal du 06 Novembre 2025
3	Transfert de la convention d'occupation du domaine public avec Infracos
4	Proposition pour la vente d'un terrain communal - Antenne relais,
5	Informations diverses (voeux, ...)
6	Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance :

M. Jean RAMON est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du 06 Novembre 2025 :

Suite à l'envoi par courriel du procès-verbal de la précédente séance du 06 Novembre 2025, aucune observation n'est formulée. Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2025/28

Transfert de la convention d'occupation du domaine public avec Infracos

M. le Maire rappelle qu'une convention d'occupation du domaine public a été signée le 08 Février 2021 avec la Société INFRACOS permettant l'exploitation d'un site de télécommunication mobile sur un terrain communal cadastré ZB 175 situé lieudit "Dessus de la Carlette".

Ladite société nous informe qu'elle a cédé l'ensemble de ses infrastructures à la société SFR et qu'il convient en conséquence de transférer cette convention au nouveau cessionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** la conclusion d'un avenant tripartite entre la Commune de Plaines-Saint-Lange, la société INFRACOS et la société SFR ayant pour objet de transférer le bénéfice et les droits et obligations découlant de la substitution de la société INFRACOS vers la société SFR.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 7 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Décision certifiée exécutoire
Reçue par le représentant de l'Etat le 08.12.2025
Publiée ou notifiée le 08.12.2025

Arrivée de Charlène LAMOTTE à 19 h 25

Proposition pour la vente d'un terrain communal - Antenne relais

M. Jean-Claude PAYTA a été contacté par le responsable de Totem, et rapporte les dernières négociations à l'assemblée : le prix proposé s'élève à 30.000 €.

Malgré tout, une question reste en suspend : que devient le bail avec Infracos si la Commune n'est plus propriétaire du sol ?

De plus amples renseignements seront demandés à Totem.

Informations diverses

Voeux 2026

La réception pour les voeux 2026 est fixée au Lundi 05 Janvier 2026 à 18 h 30 à la salle polyvalente.

Plantations - terrain de loisirs

L'employé communal ira chercher les arbustes dès lundi 08 décembre à la Rivière de Corps à la Fédération des Chasseurs de l'Aube. Nous faisons appel aux chasseurs plainois pour la plantation en cours de semaine et si la météo le permet.

Courrier Mme DARZAC - réclamation eaux pluviales

Mme DARZAC signale un problème d'écoulement d'eaux pluviales avec la maison située 4-6 rue du Pont, dont une partie de toit surplombe une toiture lui appartenant. Après étude des lieux, il s'avère qu'aucun préjudice ne semble avéré puisque l'ensemble des eaux pluviales rejoint une gouttière et se déverse ensuite sur le domaine public (voir article 640 du code civil). M. le Maire propose un courrier à son encontre et un éventuel rendez-vous.

Parcours touristique - QR code

M. le Maire rappelle le changement de la porte de la Chapelle St Vorles cette année, et par la même occasion, le panonceau explicatif très détérioré qui était installé sur la façade. Il suggère d'y ajouter un QR code qui permettrait d'accéder directement sur le site communal et sur la page rattachée à l'histoire de la Chapelle St Vorles.

Il pourrait en être de même pour l'église, le lavoir, la mairie, etc... Un parcours itinérant avec un animal totem pourrait être également créé (exemple à Dijon avec le parcours de la Chouette).

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 08 Janvier 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 25.

Le Secrétaire de séance,
Jean RAMON

Le Maire,